

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
23 mars 2023**

PUBLIE LE : 31 MARS 2023

Délibération n°230323-3 : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le seize mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 MARS 2023

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE
	Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
	Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	6

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L.5211-36 et L. 5212-18 et suivants ;

VU l'article R. 5212-1-1 du Code général des collectivités territoriales fixant le vote du budget par nature ;

VU la délibération n° 160223-3 du 16 Février 2023 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif du Syndicat Intercommunal pour le Syndicat Intercommunal du Château Monte-Cristo ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **917 608.30 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **291 106.45 €**

SOIT UN BUDGET GLOBAL DE : **1 208 714.75 €**

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de voter le budget primitif du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo de l'exercice 2023, annexé à la présente délibération.

Fait à Marly-le-Roi, le 31/03/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 31/03/2023

Pour Extrait Conforme



Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance

Mireille TEMPEZ
Présidente du Syndicat Intercommunal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CHATEAU DE MONTE CRISTO (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25780099500017

POSTE COMPTABLE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE COLLECTIVITES LOCALES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : CHATEAU DE MONTE CRISTO (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4

B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11

B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 18

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 19

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 21

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 22

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 26

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 27

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 28

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 30

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 31

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 32

A4 - Etat des provisions Sans Objet

A5 - Etalement des provisions Sans Objet

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet

A8 - Etat des charges transférées Sans Objet

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 36

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 37

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures 39

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques des communes de moins de 3 500 habitants. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

transmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Code INSEE 78372	CHATEAU DE MONTE CRISTO CHATEAU DE MONTE CRISTO	Accusé de réception en préfecture BP 078-25780095-20230331-230331-1-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023
-----------------------------------	--	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	38443
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	97.76	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	36.96	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	62.44	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette	120556.12	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	Accusé de réception en préfecture 070-257800995-20230331-230323-3-DE	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Date de télétransmission : 31/03/2023	B
I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ». III – Les provisions sont (4) . IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent. V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.		

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Accusé de réception en préfecture 076-257800995-20230331-230323-4-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023	II
VUE D'ENSEMBLE				A1
FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	917 608,30	674 693,00	
+				
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 242 915,30	
=				
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	917 608,30	917 608,30	
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	226 750,00	287 837,45	
+				
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	25 780,92	3 269,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 38 575,53	(si solde positif) 0,00	
=				
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	291 106,45	291 106,45	
TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 208 714,75	1 208 714,75	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 076-257800995-20230331-230331-3-DE	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES		Date de télétransmission : 31/03/2023	A2
		Date de réception préfecture : 31/03/2023	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	286 418,00	0,00	308 517,79	308 517,79	308 517,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	381 020,00	0,00	342 320,00	342 320,00	342 320,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 908,98	0,00	27 652,00	27 652,00	27 652,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		696 346,98	0,00	678 489,79	678 489,79	678 489,79
66	Charges financières	2 236,51	0,00	1 985,51	1 985,51	1 985,51
67	Charges exceptionnelles	7 218,70	0,00	1 180,00	1 180,00	1 180,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	17 474,52		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		723 276,71	0,00	691 655,30	691 655,30	691 655,30
023	Virement à la section d'investissement (5)	193 432,74		221 783,00	221 783,00	221 783,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 586,00		4 170,00	4 170,00	4 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		203 018,74		225 953,00	225 953,00	225 953,00
TOTAL		926 295,45	0,00	917 608,30	917 608,30	917 608,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 608,30
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	56 700,00	0,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	243 140,00	0,00	237 300,00	237 300,00	237 300,00
73	Impôts et taxes	408 519,54	0,00	427 502,00	427 502,00	427 502,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 288,00	1 288,00	1 288,00
75	Autres produits de gestion courante	3 102,00	0,00	4 653,00	4 653,00	4 653,00
Total des recettes de gestion courante		711 461,54	0,00	674 643,00	674 643,00	674 643,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 021,00	0,00	50,00	50,00	50,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	18,74		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		718 501,28	0,00	674 693,00	674 693,00	674 693,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		718 501,28	0,00	674 693,00	674 693,00	674 693,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	242 915,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 608,30
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	225 953,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

Accusé de réception en préfecture

070-257800995-20230331-230331-3-DE

Date de télétransmission : 31/03/2023

Date de réception préfecture : 31/03/2023

II**A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 400,00	0,00	15 150,00	15 150,00	15 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	190 714,00	25 780,92	198 000,00	198 000,00	223 780,92
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		199 214,00	25 780,92	213 250,00	213 250,00	239 030,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00	13 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		217 714,00	25 780,92	226 750,00	226 750,00	252 530,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		217 714,00	25 780,92	226 750,00	226 750,00	252 530,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**38 575,53**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**291 106,45****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 117,00	3 269,00	797,00	797,00	4 066,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	49 793,97	0,00	61 087,45	61 087,45	61 087,45
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		56 910,97	3 269,00	61 884,45	61 884,45	65 153,45
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		56 910,97	3 269,00	61 884,45	61 884,45	65 153,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	193 414,00		221 783,00	221 783,00	221 783,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 586,00		4 170,00	4 170,00	4 170,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		203 000,00		225 953,00	225 953,00	225 953,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (BAR + vote)
	TOTAL	259 910,97	3 269,00	287 837,45	287 837,45	291 106,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	291 106,45
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

225 953,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		078-257800995-20230331-230329-3-DE	B1
		Date de télétransmission : 31/03/2023	
		Date de réception préfecture : 31/03/2023	

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	308 517,79		308 517,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	342 320,00		342 320,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 652,00		27 652,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 985,51	0,00	1 985,51
67	Charges exceptionnelles	1 180,00	0,00	1 180,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	4 170,00	4 170,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		221 783,00	221 783,00
Dépenses de fonctionnement – Total		691 655,30	225 953,00	917 608,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 608,30
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 500,00	0,00	13 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	100,00	0,00	100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	15 150,00	0,00	15 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	223 780,92	0,00	223 780,92
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		252 530,92	0,00	252 530,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	38 575,53
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	291 106,45
---	-------------------

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230328-3-DE	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		Date de télétransmission : 31/03/2023	B2
		Date de réception préfecture : 31/03/2023	

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 900,00		3 900,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	237 300,00		237 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	427 502,00		427 502,00
74	Dotations et participations	1 288,00		1 288,00
75	Autres produits de gestion courante	4 653,00	0,00	4 653,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	50,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		674 693,00	0,00	674 693,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	242 915,30
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 608,30
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 066,00	0,00	4 066,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 170,00	4 170,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		221 783,00	221 783,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		4 066,00	225 953,00	230 019,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	61 087,45
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	291 106,45
---	-------------------

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES			Accusé de réception en préfecture 076-257800995-20230331-230331-3-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023	III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	286 418,00	308 517,79	308 517,79
60611	Eau et assainissement	1 400,00	1 400,00	1 400,00
60612	Energie - Electricité	22 000,00	50 677,50	50 677,50
60622	Carburants	500,00	500,00	500,00
60623	Alimentation	650,00	700,00	700,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	230,00	230,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 200,00	1 200,00
60636	Vêtements de travail	300,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	750,00	750,00	750,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	19 500,00	19 500,00	19 500,00
611	Contrats de prestations de services	5 850,00	5 200,00	5 200,00
6135	Locations mobilières	3 700,00	1 740,00	1 740,00
61521	Entretien terrains	770,00	1 700,00	1 700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 600,00	4 500,00	4 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	500,00	500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	13 500,00	6 000,00	6 000,00
61524	Entretien bois et forêts	63 600,00	56 000,00	56 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	100,00	100,00
6156	Maintenance	28 400,00	29 000,00	29 000,00
6161	Multirisques	3 120,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	100,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	3 800,00	3 000,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	6 100,00	8 000,00	8 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	26 200,00	23 300,00	23 300,00
6236	Catalogues et imprimés	8 250,00	8 250,00	8 250,00
6238	Divers	7 350,00	8 100,00	8 100,00
6241	Transports de biens	2 200,00	1 400,00	1 400,00
6247	Transports collectifs	800,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	750,00	1 700,00	1 700,00
6257	Réceptions	6 600,00	2 300,00	2 300,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	4 188,00	7 700,00	7 700,00
627	Services bancaires et assimilés	2 800,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	600,00	2 790,00	2 790,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 000,00	30 000,00	30 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	8 040,00	9 600,00	9 600,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	380,29	380,29
63512	Taxes foncières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	400,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	381 020,00	342 320,00	342 320,00
6218	Autre personnel extérieur	160 900,00	182 000,00	182 000,00
6331	Versement mobilité	2 270,00	2 200,00	2 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	120,00	120,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 150,00	1 900,00	1 900,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	350,00	350,00	350,00
64111	Rémunération principale titulaires	57 370,00	2 800,00	2 800,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 000,00	300,00	300,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	24 400,00	1 750,00	1 750,00
64131	Rémunérations non tit.	68 500,00	105 000,00	105 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 000,00	31 000,00	31 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 700,00	5 500,00	5 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 500,00	4 300,00	4 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 420,00	3 000,00	3 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	450,00	300,00	300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	200,00	200,00	200,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	750,00	750,00	750,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	810,00	850,00	850,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 908,98	27 652,00	27 652,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	400,00	200,00	200,00
6518	Autres	900,00	1 300,00	1 300,00
6531	Indemnités	10 800,00	9 700,00	9 700,00
6533	Cotisations de retraite	800,00	450,00	450,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	16 000,00	16 000,00	16 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65888	Autres	8,98	2,00	2,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		696 346,98	678 489,79	678 489,79
66	Charges financières (b)	2 236,51	1 985,51	1 985,51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 300,00	2 050,00	2 050,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-63,49	-64,49	-64,49
67	Charges exceptionnelles (c)	7 218,70	1 180,00	1 180,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6 918,70	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00	680,00	680,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	17 474,52	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		723 276,71	691 655,30	691 655,30
023	Virement à la section d'investissement	193 432,74	221 783,00	221 783,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	9 586,00	4 170,00	4 170,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	9 586,00	4 170,00	4 170,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		203 018,74	225 953,00	225 953,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		203 018,74	225 953,00	225 953,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		926 295,45	917 608,30	917 608,30

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 608,30
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	520,84
Montant des ICNE de l'exercice N-1	585,33
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-64,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
				Accusé de réception en préfecture 076-257800995-20230331-230328-3-DE Site de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	56 700,00	3 900,00	3 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	56 700,00	3 900,00	3 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	243 140,00	237 300,00	237 300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	15 500,00	15 300,00	15 300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	181 000,00	181 000,00	181 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	640,00	1 000,00	1 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	46 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	408 519,54	427 502,00	427 502,00
73111	Impôts directs locaux	408 519,54	427 502,00	427 502,00
74	Dotations et participations	0,00	1 288,00	1 288,00
744	FCTVA	0,00	1 288,00	1 288,00
75	Autres produits de gestion courante	3 102,00	4 653,00	4 653,00
752	Revenus des immeubles	3 100,00	4 650,00	4 650,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2,00	3,00	3,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		711 461,54	674 643,00	674 643,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 021,00	50,00	50,00
7713	Libéralités reçues	21,00	50,00	50,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	7 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	18,74	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	18,74	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		718 501,28	674 693,00	674 693,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		718 501,28	674 693,00	674 693,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	242 915,30
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 608,30
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
				Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230328-3-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	100,00	100,00	100,00
2051	Concessions, droits similaires	100,00	100,00	100,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 400,00	15 150,00	15 150,00
2181	Installat° générales, agencements	6 000,00	7 400,00	7 400,00
2183	Matériel de bureau et informatique	500,00	500,00	500,00
2184	Mobilier	300,00	300,00	300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	6 950,00	6 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	190 714,00	198 000,00	198 000,00
2313	Constructions	190 714,00	198 000,00	198 000,00
Total des dépenses d'équipement		199 214,00	213 250,00	213 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500,00	13 500,00	13 500,00
1641	Emprunts en euros	13 500,00	13 500,00	13 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 500,00	13 500,00	13 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		217 714,00	226 750,00	226 750,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		217 714,00	226 750,00	226 750,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	25 780,92
----------------------------	-----------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	38 575,53
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	291 106,45
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230328-3-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023	III B2
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	56 910,97	61 884,45	61 884,45
10222	FCTVA	7 117,00	797,00	797,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 793,97	61 087,45	61 087,45
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		56 910,97	61 884,45	61 884,45
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		56 910,97	61 884,45	61 884,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement	193 414,00	221 783,00	221 783,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 586,00	4 170,00	4 170,00
28031	Frais d'études	3 336,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	1 460,00	1 460,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	839,65	70,00	70,00
281318	Autres bâtiments publics	66,00	70,00	70,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	326,00	350,00	350,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	600,00	600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	800,00	950,00	950,00
28184	Mobilier	2 504,25	670,00	670,00
28188	Autres immo. corporelles	1 714,10	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		203 000,00	225 953,00	225 953,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		203 000,00	225 953,00	225 953,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		259 910,97	287 837,45	287 837,45

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	3 269,00
----------------------------	----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	291 106,45
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 078-237800995-20230331-230328-3-DE	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES				Accusé de réception en préfecture
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE				078-257800995-20230331-230323-3-DE
				Date de télétransmission : 31/03/2023
				Date de réception préfecture : 31/03/2023
				IV
				A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture

078-257800995-20230331-230323-3-DE

Date de télétransmission : 31/03/2023

Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV

A2.2

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000,00									
726592	Crédit Agricole	16/12/2015	03/02/2016	03/08/2016	100 000,00	F	Taux Fixe	1,950	1,960	EUR	S	P	O	A-1
833442	Crédit Agricole	26/05/2016	19/08/2016	19/11/2016	100 000,00	F	Taux Fixe	1,550	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230323-3-DE Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		120 556,12					13 475,70	2 037,45	0,00	520,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		120 556,12					13 475,70	2 037,45	0,00	520,84
726592	N	0,00	A-1	60 211,34	8,09	F	Taux Fixe	1,950	6 579,14	1 142,20	0,00	426,29
833442	N	0,00	A-1	60 344,78	8,63	F	Taux Fixe	1,550	6 896,56	895,25	0,00	94,55
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		120 556,12					13 475,70	2 037,45	0,00	520,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV – ANNEXES

Accusé de réception en préfecture

078-257800995-20230331-230323-31 DE

Date de télétransmission : 31/03/2023

Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture

078-257800995-20230331-230323-3-DE

Date de télétransmission : 31/03/2023

Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	120 556,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture

078-257800995-20230331-230323-3-DE

Date de télétransmission : 31/03/2023

Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		Accusé de réception en préfecture	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		078-237800995-20230331-230323-3-DE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		Date de télétransmission : 31/03/2023	
		Date de réception préfecture : 31/03/2023	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230323-3-DE	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230328-3-DE	IV
ELEMENTS DU BILAN	Date de télétransmission : 31/03/2023	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	Date de réception préfecture : 31/03/2023	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 720.00 €	2017-05-04

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel espaces verts	5	04/05/2017
L	Matériel de Bureau électrique ou électronique	3	04/05/2017
L	Mobilier	6	04/05/2017
L	Autres Matériels-7ans	5	04/05/2017
L	faible valeur =amortissement 1 an	1	04/05/2017
L	Matériel Informatique	3	04/05/2017
L	LOGICIELS	2	04/05/2017
L	FRAIS D'ETUDES	5	04/05/2017
L	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3	04/05/2017
L	2188 MATERIELS CLASSIQUES	10	04/05/2017
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10	04/05/2017
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES	20	04/05/2017
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT DE TERRAINS	20	04/05/2017
L	TRAVAUX NON AMORTISSABLES	0	04/05/2017

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230323-3-DF	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		13 500,00	I 13 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		13 500,00	13 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 500,00	13 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	13 500,00	25 780,92	38 575,53	77 856,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES		Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230323-3-DE	IV
ELEMENTS DU BILAN		Date de télétransmission : 31/03/2023 Date de réception préfecture : 31/03/2023	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		226 750,00	III 226 750,00
Ressources propres externes de l'année (a)		797,00	797,00
10222	FCTVA	797,00	797,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		225 953,00	225 953,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	1 460,00	1 460,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	70,00	70,00
281318	Autres bâtiments publics	70,00	70,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	350,00	350,00
28181	Installations générales, aménagt divers	600,00	600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	950,00	950,00
28184	Mobilier	670,00	670,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	221 783,00	221 783,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	226 750,00	3 269,00	0,00	61 087,45	291 106,45

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 77 856,45
Ressources propres disponibles	IV 291 106,45
Solde	V = IV – II (6) 213 250,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV – ANNEXES		Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20230331-230323-8-DE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		Date de télétransmission : 31/03/2023	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		Date de réception préfecture : 31/03/2023	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6754.0		Promotion du Domaine	Office du Tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucle de Seine	Association	16 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	1,00	4,00	2,00	2,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20230331-230323-3-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

IV – ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****C1****C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	ADM	353.0	0,00	3-3-1°	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	672.0	0,00	3-4	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 070 257000995 20230331-230323-3-D	IV
ARRETE ET SIGNATURES	Date de télétransmission : 31/03/2023	D2
	Date de réception préfecture : 31/03/2023	

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/03/2023

Présenté par Mireille TEMPEZ (1),
A Hôtel de ville du Port-Marly, le 23/03/2023
Mireille TEMPEZ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Budget primitif 2023
A Le Port-Marly, le 23/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AMADEI Jean-Noël	
CARLIER Marie-Claude	
RAMPAZZO Emmanuelle	
TEMPEZ Mireille	
WANG Nicole	
ZANN Clarisse	

Certifié exécutoire par Mireille TEMPEZ (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

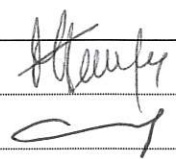
(2) L'assemblée délibérante étant : Le comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET PRIMITIF 2023

FEUILLE DE SIGNATURES

Comité du jeudi 23 mars 2023 à 18:30

COMMUNES	NOMS	QUALITES	SIGNATURE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI	DELEGUE TITULAIRE	
	Nicole WANG	DELEGUEE TITULAIRE	
	Didier BIZET	DELEGUE SUPPLEANT	
	Julie SERIEYS	DELEGUEE SUPPLEANTE	
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ	PRESIDENTE	
	Marie-Claude CARLIER	DELEGUEE TITULAIRE	
	Estelle BOURGEOIS	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Michèle TROJANI	DELEGUEE SUPPLEANTE	
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN	DELEGUE TITULAIRE	
	Emmanuelle RAMPAZZO	DELEGUEE TITULAIRE	
	Jean-François PERRAULT	DELEGUE SUPPLEANT	
	Betty MILLET-MARCEAU	DELEGUEE SUPPLEANTE	

BUDGET PRIMITIF 2023 - Note de synthèse budgétaire

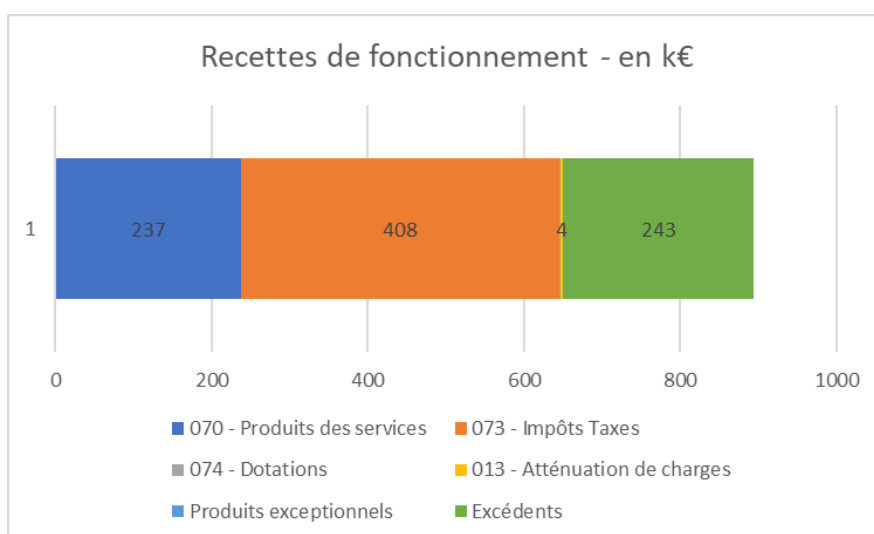
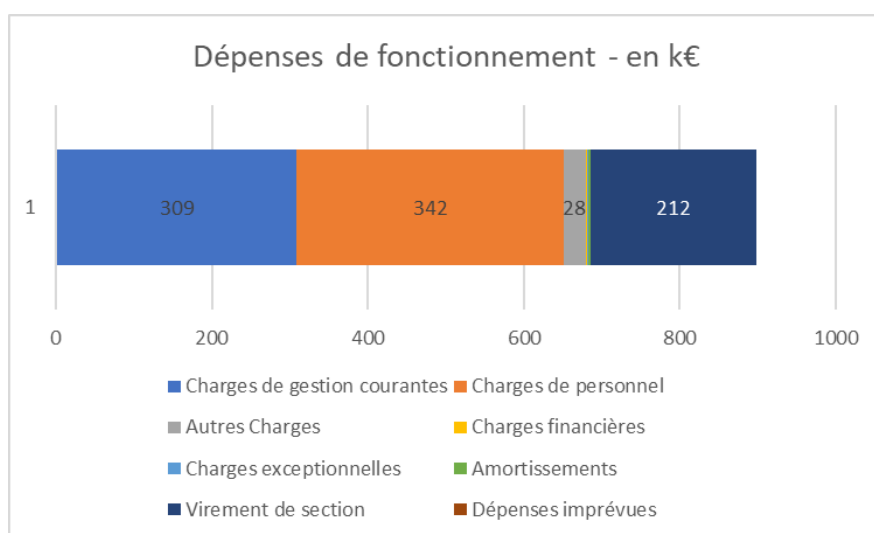
Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Le budget 2023 a été voté le 23 mars 2023 dans le respect des orientations budgétaires présentées en comité le 16 février 2023.

Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo a pour objet de préserver le domaine du Château de Monte-Cristo, de l'ouvrir au public et de le faire connaître. Le Château est consacré à la vie et à l'œuvre d'Alexandre Dumas et le parc est le théâtre d'événements culturels.

Le budget 2023 a été réalisé en intégrant les résultats constatés dans le compte administratif prévisionnel 2022 du Syndicat Intercommunal du Château Monte-Cristo validé par le comptable public.

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 898 k€. Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :



II. Section d'investissement

Le budget d'investissement s'élève à 281 k€.

En 2018, le syndicat a démarré une mission d'étude et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc :

- Pour le pavillon d'accueil, il s'agit d'assurer un meilleur accueil du public sur le plan esthétique, tout en étant en adéquation avec le site (développer les surfaces et repenser les espaces), mais aussi offrir aux agents des locaux plus fonctionnels.
- Au niveau du parc du Château, l'objectif est de rénover le système de cascades et d'améliorer la connaissance de son fonctionnement en y intégrant la gestion des eaux pluviales de ruissellement des espaces.

Cette mission se poursuit en 2023 avec le début des travaux d'études.

